

Supplément à la 3^e version

Le samedi 5 septembre 1998, les présents, parce qu'ils ont reconnu que les rencontres publiques devaient l'être jusque dans leur organisation, ont versé chacun la somme de 15 francs * à un secrétariat intermittent et provisoire constitué ce même jour, nommé et commis par eux-mêmes. Ils ont aussi convenu que ceci valait jusqu'à preuve du contraire.

Dans l'intervalle qui sépare de la rencontre d'octobre 1998, le secrétariat aura eu pour charge de rédiger ce texte, de l'agrafer à la 3^e version après l'avoir rééditée, et de contribuer à leur diffusion.

* Consommations non comprises.

Rédigé par
*Le secrétariat intermittent et provisoire
de septembre 1998*